

Lettre ouverte aux députés fédéraux belges concernant les propositions sur l'avortement

mars 2020

Chers députés,

Ce jeudi 12 mars, les propositions de loi sur l'extension de l'avortement seront soumises au vote de notre parlement fédéral. Étant donné qu'il s'agit de propositions d'une très grande portée qui entraînent un changement fondamental dans notre vision de la dignité de la vie elle-même, je voudrais en tant que citoyen vous demander de lire attentivement cette lettre et d'examiner sérieusement les arguments avant de décider définitivement de votre choix.

- (1) Cette loi n'est **ni nécessaire ni urgente**. En plus des 20 000 avortements par an en Belgique, il y a environ 500 cas de personnes qui se font avorter aux Pays-Bas lorsque le délai de 12 semaines est dépassé. Un si petit nombre de « situations problématiques » ne justifie en aucune façon un changement aussi fondamental de la loi.
- (2) L'intention initiale était de prolonger le délai de 12 à 18 semaines, mais à présent les auteurs des propositions font soudainement **sept pas supplémentaires**: la porte à l'avortement est toute grande ouverte, le temps de réflexion raccourci, toutes les sanctions (même après 18 semaines) abolies, la liberté des établissements de soins abolie, et en outre une personne « pro-vie » voulant convaincre une femme enceinte d'une grossesse non désirée de choisir en faveur de la vie, risque d'être puni comme un criminel à trois mois de prison. En Belgique on ne connaît aucune cas de quelqu'un qui ait tenté d'empêcher une femme d'avorter par la force (ce qui est évidemment répréhensible) ; pourquoi dès lors une loi aussi draconienne qui criminalise tous les pro-vie?
- (3) Ce projet de loi va à **l'encontre des préoccupations des prestataires de soins de santé** qui ont pour vocation de sauver la vie, selon le serment séculaire d'Hippocrate. 2500 d'entre eux ont signé une [pétition](#) contre ces propositions (et 10.900 citoyens aussi). Cette loi va les obliger à coopérer à l'acte de tuer au lieu de guérir. Être enceinte n'est en effet pas une maladie!
- (4) Cette loi est **très intolérante** envers les établissements de soins qui ont une vision différente et positive de la vie. Il s'agit d'une grave atteinte à la liberté et au droit d'avoir une autre opinion. Tous les travailleurs de ces institutions sont ainsi mis devant un profond dilemme de conscience.
- (5) Cette loi n'est **pas démocratique**. Selon un sondage de La Libre (avec 7863 votants), 65% de la population s'oppose à un élargissement de la loi ! Le fait que cette loi soit votée à la hâte, alors qu'il n'y a pas de gouvernement fédéral, est fort malheureux, pénible et suspect.
- (6) Ces propositions de loi sont fortement définies et chargées **idéologiquement**. Elles sont contre la majorité de la population (± 60%) qui est de religion chrétienne, et qui par principe ne peut les soutenir. L'on impose de la sorte le point de vue d'une petite minorité de libres penseurs (7-8%). C'est **très irrespectueux** des croyances religieuses et morales de millions de personnes.
- (7) Le fait que le **Conseil d'Etat** n'ait pas soulevé de remarques fondamentales à l'égard des propositions dans son avis du 28 février, n'est pas un argument en faveur de la loi: il dit seulement que cette proposition de loi est possible sur le plan légal, mais il ne dit rien sur la **justesse morale** de celle-ci.

- (8) Ces propositions de loi ne sont **ni innocentes** ni neutres. Des médecins nous disent qu'un fœtus de 18 semaines ressent déjà beaucoup et est conscient. Des études scientifiques récentes et indépendantes ([Repenser la douleur fœtale](#) par Stuart WG Derbyshire et John C Bockmann) ont indiqué que même un fœtus de 12 semaines peut déjà **ressentir de la douleur**.
- (9) Dans cette discussion, l'opposition «pro vie» / «pro choix» est une **fausse opposition**. Parce que chaque 'choix' s'arrête là où nous nous heurtons à la vie ou aux limites de quelqu'un d'autre. L'argument de « l'autodétermination » ne s'applique pas davantage ici, car la mère ne décide pas de son propre corps ici, mais de la vie ou de la mort d'une autre personne! Un fœtus n'est pas une appendice ou une « petite chose ». S'il vous plaît, ne laissez pas les faux raisonnements vous induire en erreur.
- (10) Les auteurs de la proposition espèrent ainsi être « progressistes » et faire de la Belgique un pionnier dans le monde. Mais cette loi n'est **pas progressiste**, parce qu'elle ne constitue pas une amélioration : un avortement ne peut jamais être vu comme quelque chose de positif en soi, tout au plus comme un mal nécessaire. Ces propositions sapent (encore davantage) la valeur de la vie et la dignité de chaque être humain. Ne laissez pas la Belgique devenir un pays précurseur ou un guide vers l'abîme.
- (11) Dans d'autres pays, on fait tout ce qui est possible **pour réduire le nombre d'avortements**. Selon Eurostat, le nombre d'avortements en Belgique a augmenté de 22,18 % entre 2004 et 2011, tandis que presque tous les autres pays européens ont réussi à en réduire le nombre de 2004 à 2014, certains même de façon spectaculaire : Lettonie -61,25 %, Lituanie -50,95 %, Roumanie -58,98 %, Croatie -42,28 %; Allemagne -23,09 %. Pourquoi la Belgique doit-elle être le mauvais élève de la classe ?
- (12) Il est **contradictoire** et inexplicable que notre médecine progresse tant pour sauver des vies humaines dans des situations extrêmes, et que, d'autre part, nous jetons une vie saine de façon si insouciant. Et ce, avec les chiffres de natalité toujours en baisse!

Cher et honoré député, puis-je vous demander de ne pas vous laisser guider dans votre choix par un agenda idéologique ou la position du parti, ni par des considérations électorales ou un progressisme (mal compris), mais bien par le respect de la vie elle-même. À long terme, l'histoire confirmera que c'est la bonne voie à suivre. Celui qui touche à la valeur fondamentale de la vie sape le fondement de l'humanité.

Si malgré tout la Belgique accepte ces propositions de loi, j'aurai profondément honte d'être belge. En tout cas, je suis content que ma mère n'ait pas choisi d'avorter et je suis sûr que vous pensez la même chose pour vous-même.

Salutations distinguées,

au nom d'innombrables compatriotes,

Ignace Demaerel, auteur, rédacteur d'opinion pour Knack.be, Schaerbeek

Kris Vleugels, président C'axent, Bilzen

Vincent Kemme, président Biofides, Roosdaal

Dr Luc Kiebooms, Genk

Dr Ignace Deeren, médecin, Torhout

Marc Deckers, prof et musicien, Heverlee

Pieter Derdeyn, Pro-Vita, Oudenaarde

Dr. Timothy Devos, interniste, UZ Leuven